



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Marché n°21PS5030**

**Fourniture et livraison de plaques balistiques**

Madame, Monsieur,

Votre société a retiré le dossier de consultation en référence, je vous informe que des demandes de renseignements complémentaires ont été adressées à la direction de l'administration pénitentiaire.

Vous trouverez ci-après les éléments de réponses aux questions posées.

\*\*\*\*\*

**Question 42**

Réaction à la réponse de la q°7 : faut-il bien réaliser 2 tirs avec angle sur les plaques latérales ? C'est beaucoup sur une si petite surface.

**Réponse 42**

Oui, C'est pour vérifier l'efficacité et la résistance de ces plaques ; 1 tir à 0° et 1 tir à 30° sur chaque plaque.

**Question 41**

Réaction à la réponse de la q°7 : Vous dites qu'il faut suivre la NIJ 4. Or il est mentionné 2 tirs (avec angles). Faut-il suivre le protocole de test de la NIJ 4 et ne faire qu'un tir ?

**Réponse 41**

Deux dont un avec angle ; 1 tir à 0° et 1 tir à 30° sur chaque plaque.

**Question 40**

Réaction à la réponse de la q°16 : Confirmez-vous qu'il y a concurrence déloyale si le critère de sélection est basé sur le prix TTC, défavorisant ainsi les entreprises françaises soumises à la TVA (20%) ?

**Réponse 40**

L'analyse est faite au regard de la somme qui est réellement mise à la charge de l'acheteur et comprend donc les taxes dont l'acheteur devra s'acquitter.

**Question 39**

Concernant la consultation 21PS5030 « fourniture et livraison de plaques balistiques », il est indiqué dans l'article 1.4 du CCTP, que le poids maximal attendu est de 2,5 Kg maximum par plaque de protection pectorale ou dorsale et 1,5 Kg maximum par plaque de protection latérale.

Pouvez-vous préciser si le dépassement de ces poids entraîne l'élimination du candidat ou s'il conduit à une dévaluation de la note conformément à l'article 9.4 « critères de sélection des offres » du règlement de consultation V2, selon la formule de calcul indiquée dans le sous-article « critères techniques – poids » ?

**Réponse 39**

Oui le critère poids n'est pas éliminatoire, comme vous l'indiquez dans la question il conduira à une dévaluation de la note.

### **Question 38**

La balle Winchester a une vitesse de 900-950 m/s et pèse 11,7 grammes. Nous aimerions savoir si le noyau de cette balle est en acier ou en plomb ? Pouvez-vous le savoir ?

### **Réponse 38**

Balle en acier

### **Question 37**

Quelle est la nouvelle date ? Dans les questions/réponse vous avez dit décaler la date afin de laisser plus de temps pour les essais balistiques.

### **Réponse 37**

La nouvelle date est le 17 juin 2025 à 12h00.

### **Question 36**

Afin de pouvoir fournir une réponse technique complète et précise, pourriez-vous nous communiquer le détail de l'ensemble des sous-critères de notation ?

### **Réponse 36**

Non, ces critères ne sont pas communicables.

### **Question 35**

Concernant le critère Garantie, question 4, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « durée de la couverture » ?

### **Réponse 35**

La garantie minimum demandée est de 5 ans, quelle est la durée réelle de la vie de la plaque.

### **Question 34**

Il est mentionné que l'administration peut émettre des bons de commande en fonction des besoins. Est-il exact de comprendre que le volume commandé peut varier de deux plaques à plusieurs centaines voire milliers ? Dans ce cas, les délais de livraison seront nécessairement adaptés en fonction des quantités.

### **Réponse 34**

Oui, le volume peut varier. Oui, les délais de livraison seront adaptés

Voir BPU. Vous indiquez les délais de livraison en fonction des quantités :

- Pour une commande de 1 et 250 jeux ;
- A partir de 251 jeux.

### **Question 33**

Pour le critère relatif au délai de livraison, sur quelle quantité de plaques devons-nous nous baser pour indiquer un délai ?

### **Réponse 33**

Les quantités par bon de commande sont définies comme suit :

- De 1 et 250 jeux ;
- A partir de 251 jeux.

Un jeu de plaques est composé d'une plaque pectorale, une plaque dorsale, une plaque latérale côté droit et une plaque latérale côté gauche.

Le BPU est modifié en conséquence.

**Question 32**

Confirmez-vous tir d'angle 30° pour toutes les munitions ?

**Réponse 32**

Oui ; 1 tir à 0° et 1 tir à 30° sur chaque plaque.

**Question 31**

Confirmez-vous les masses suivantes : 2.5 kg pour la plaque torse et 1.5 kg pour la plaque côté ?

**Réponse 31**

Poids des plaques :

- 2,5 kg maximum par plaque de protection pectorale ou dorsale ;
- 1,5 kg maximum par plaque de protection latérale.

**Question 30**

CCAP : ▪ Article 6.6.3 - Vérifications des normes : quel est le taux de prélèvement dans le cas où la DAP procède à des tests balistiques ?

**Réponse 30**

Maximum 5%.

**Question 29**

Article 6.5.3.3 : Comprendons-nous que la DAP peut à tout moment et pendant la durée de garantie de la plaque procéder à des tirs balistiques et qu'en cas de non-conformité la société devra procéder au remplacement du lot de plaque concerné ?

**Réponse 29**

Oui, cela implique pour nous un lot défaillant avec la mise en danger de nos agents

**Question 28**

Concernant les pénalités, les pourcentages indiqués sont-ils appliqués indépendamment du nombre de jours de retard ?

**Réponse 28**

Voir article 6.7 du CCAP. Les pénalités de retard s'appliquent par jour de retard. Les autres pénalités en cas de non-conformité, non-respect des conditions de livraisons et défaut de transmission d'information ne sont pas liées au retard de la livraison.

**Question 26**

Article 7.1 : pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « statistiques » dans ce contexte ?

**Réponse 27**

C'est le tableau ci-dessous

DISP	Désignation DAP	Référence fournisseur	Désignation fournisseur	Quantité facturée	CA HT	CA TTC

### **Question 27**

Q/R : Question et réponse 19

Pouvez-vous confirmer que pour la 300 Win et la 12\*76 Mag les tirs de bord sont à 50 mm unique ment pour ces deux projectiles et que le conditionnement et la méthode de test est celle du cahier des charges, sans application du protocole NIJ ?

### **Réponse 27**

Oui

### **Question 26**

Étant donné que vous précisez que la plaque doit être conforme NIJ IV, devons-nous également fournir un certificat officiel de conformité à la norme NIJ IV ?

### **Réponse 26**

Oui

### **Question 25**

Pourriez-vous me préciser si l'épaisseur de 35 mm correspond à l'épaisseur pure de la plaque (mesurée à plat), ou si elle inclut la variation liée à l'angle de courbure, étant donné qu'il s'agit de plaques multicourbes ?

### **Réponse 25**

L'épaisseur de 35mm correspond à l'épaisseur pure de la plaque sans prendre en compte l'angle de courbure.

### **Question 24**

Le rapport d'essai balistique demandé doit-il inclure la partie conditionnement incluant l'essai de chute ?

### **Réponse 24**

Oui. Le rapport d'essai balistique doit inclure la partie conditionnement incluant l'essai de chute.

### **Question 23**

Au chapitre 2.4 A du CCTP, vous indiquez concernant l'analyse de la plaque après drop test, qu'une analyse radiographique sera réalisée. Celle-ci ne doit pas faire apparaître de fissures ni fragmentation des matériaux constitutif de la plaque.

Pouvez-vous préciser le type et modèle d'appareil utilisé pour réaliser ce type de radiographie ? et dans quel laboratoire ou organisme cela sera réalisé ?

L'apparition des fissures dépend de la sensibilité des équipements de radiologies utilisés et qui selon notre expérience sont insuffisants pour détecter des fissures fines lors d'un bon confinement des céramiques. De même la présence de fissures ne conduit pas systématiquement à des faiblesses balistiques selon le dimensionnement et la qualité du collage des céramiques.

### **Réponse 23**

Nous ne sommes pas en mesure de préciser le type et le modèle de l'appareil.

Néanmoins vous pouvez faire la radiographie avec l'appareil du laboratoire agréé que vous avez sélectionné pour les tests.

### **Question 22**

Le niveau de la norme demandée NIJ 0101.04 NIVEAU IV incluant donc un tir 30.06 APM2 (qui n'existe que dans les laboratoires balistiques) ne figure pas dans la liste des balles demandées.

Est-ce une erreur. ? ou bien faut-il comprendre que la plaque doit bien arrêter la 30.06 APM2 selon la NIJ 010104 niveau IV, ainsi que les autres balles de la norme en plus de la liste fournie. Dans ce cas-là, le poids de 2.5Kg pour une plaque stand alone de niveau NIJ 010104 niveau IV paraît ambitieux puisque celui de l'armée française est de 2.7 Kg max. pour un niveau assez similaire.

### **Réponse 22**

Il est attendu un niveau de protection à minima NIJ IV.

### **Question 21**

Finition : Vous indiquez une finition de la plaque de la marque Rosyst de notre confrère Integris ou équivalente, une telle finition nous oblige à utiliser aussi un spray polyuré qui conduit à un surpoids et une sur épaisseur.

Pouvons-nous nous focaliser sur les objectifs techniques attendus avec une approche technique de finition différente tout en respectant les critères suivants :

- être résistant à l'abrasion,
- garantir une étanchéité complète de la plaque,
- être de couleur noire,
- permettre la fixation durable d'une étiquette.

### **Réponse 21**

Comme il est indiqué au CCTP, il est possible de proposer un revêtement de type Rosist® ou équivalent.

Ce revêtement doit répondre aux exigences suivantes :

- être résistant à l'abrasion,
- assurer une parfaite étanchéité de la plaque,
- être de couleur noire,
- permettre la fixation durable d'une étiquette finition différente mais qui soit équivalente.

### **Question 20**

Pouvez-vous préciser si les tirs avec angles sont intérieurs ou extérieurs ? car avec des distances au bords de 20mm pour toutes les balles, les risques de sortie sont très élevés avec angle extérieur.

### **Réponse 20**

Les tirs sont effectués avec des angles intérieurs.

### **Question 19**

Un tir de 300 Winchester ou la 12x76 fier à 20mm du bord d'une plaque a de fortes probabilités de sortir compte tenu de son énergie très élevée.

Selon la norme NIJ, nous préconisons des tirs à une distance minimale de 50mm, du moins pour ces deux types de munitions.

Est-il possible de suivre les indications de la norme NIJ ?

### **Réponse 19**

Oui. Vous devez suivre les indications de la norme NIJ (NIJ IV).

### **Question 18**

Exigez-vous bien que la matière balistique soit présente de bord à bord sur toute la surface totale visible, sinon quelle est la tolérance pour une présence de matière non balistique sur les bords ?

### **Réponse 18**

Il est demandé que la matière balistique soit présente de bord à bord.

### **Question 17**

Dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières Article 2 chapitre 2.4B, il est indiqué dans le tableau des munitions :

- Cartouches 5,45x39 : pouvez-vous préciser le modèle de l'ogive ?
- Cartouches 16x76 Magnum FIER : pouvez-vous confirmer que c'est bien du calibre 16 et non du calibre 12x76 ? car le chargement magnum ne semble exister qu'en calibre 12 et 20.

### **Réponse 17**

Le candidat utilise des ogives blindées et optimisées.

Le calibre à prendre en compte est bien le 12.

### **Question 16**

Dans le règlement de la consultation article 9 chapitre 9.4 « Critères de sélection des offres », il est précisé : L'examen du critère prix se fera au regard d'une simulation financière (scénario de commandes).

Le candidat présentant l'offre financière la plus basse en montant global TTC se voit attribuer la note de 35. Il est également précisé dans l'annexe financière que le tableau doit être renseigné intégralement et ne doit pas être modifié. Toutefois, pour les entreprises étrangères, qui sont membres de la communauté européenne, étant donné que la vente est soumise à la TVA française, le vendeur basé dans un autre pays de l'Union européenne ne doit pas facturer la TVA française. Il doit établir une facture en hors taxe.

Est-il possible que le critère prix soit comme cela se produit dans des appels d'offre Français d'autre ministère calculé sur la valeur HT du produit ?

### **Réponse 16**

Je vous confirme que le candidat présentant l'offre financière la plus basse en montant global TTC se voit attribuer la note de 35.

### **Question 15**

Nous aurions voulu savoir si nous devons fournir des échantillons car nous n'avons rien trouvé à ce sujet.

### **Réponse 15**

Les modalités de livraison des échantillons sont à l'article 6.3 du règlement de la consultation.

### **Question 14**

Une information est parue pour cette consultation concernant l'ajout d'un fichier question/réponse et une modification du RC or le DCE en ligne est inchangé. Pouvez-vous svp joindre les éléments mis à jour ?

### **Réponse 14**

Les documents sont téléchargeables dans règlement de consultation, dossier de consultation et en savoir plus sur la consultation (questions-réponses) :

- [Règlement de consultation - 512,05 Ko](#)
- [Dossier de consultation - 1,03 Mo](#)
- [En savoir plus sur la consultation - 123,41 Ko](#)

### **Question 13**

Question sur le point 2.4.b et les conditions de réalisation des tirs. Concernant l'angle de tir de 30°, la trajectoire doit-elle être intérieure ou extérieure ?

### **Réponse 13**

Pour un tir à 20mm du bord l'angle de tir sera vers l'intérieur.

Pour le tir plus proche du centre de la plaque l'angle peut être vers l'intérieur ou l'extérieur.

### **Question 12**

Pouvez-vous préciser quelle munition calibre M74 faut-il utiliser ?

### **Réponse 12**

Il s'agit du 5,45 × 39 mm.

### **Question 11**

Le calibre n'est-il pas plutôt 12\*76 Magnum (17\*76 n'existe pas) ? De plus, la marque FIER ne fait pas de 24g et les vitesses sont inférieures à 500m/s. Pouvez-vous préciser quelle munition FIER faut-il utiliser ?

### **Réponse 11**

Le calibre à prendre en compte est bien le 12.

### **Question 10**

Pouvez-vous préciser quelle munition 4,6x30 faut-il utiliser ?

### **Réponse 10**

Il faut utiliser la munition blindée.

### **Question 9**

Les tests doivent être réalisés à 0° et 30° d'incidence de tir. Dans le tableau des munitions, il est mentionné 2 tirs par plaques pour les calibres. Faut-il comprendre :

- il faut un tir à 0° et un tir à 30° sur une même plaque soit les 2 tirs sur la plaque
- il faut faire une plaque à 0° avec 2 tirs et une autre plaque à 30° avec deux tirs ?

### **Réponse 9**

Une plaque avec 1 tir à 0° et 1 tir à 30°.

### **Question 8**

Pour le conditionnement, il est marqué une analyse radiographique après chute est à réaliser.

Est-ce qu'une fissure après ces chutes est rédhibitoire ? Y-a-il une taille de fissure rédhibitoire ? Faut-il faire une radio pour toutes les plaques ? Faire une analyse des fissures et avoir un PV radio de cette analyse ?

### **Réponse 8**

Oui, si la plaque a perdu de sa protection.

La fissure est rédhibitoire si elle fait perdre son efficacité à la plaque balistique, et elle ne doit pas dépasser 5 cm de longueur et 1mm en profondeur.

Oui, si la plaque perd de son efficacité.

Oui. Faire une analyse des fissures et avoir un pv radio de cette analyse.

### **Question 7**

Exigez-vous des plaques latérales qu'elles fassent également l'objet de tests balistiques bien que leur nature, leur composition et leur niveau de protection soit identique à ceux des plaques ventrales et dorsales ?

### **Réponse 7**

Oui. Le candidat réalise des tests sur toutes les plaques demandées au CCTP.

### **Question 6**

Dans le même tableau récapitulatif, il est stipulé une distance minimale des bords de 20mm." Est-ce également applicable au tir sous 30° et si oui la ligne de tir est vers l'intérieur ou l'extérieur de la plaque dure ?

### **Réponse 6**

C'est applicable au tir 30°, la ligne de tir est vers l'intérieur.

### **Question 5**

Il est stipulé 2 tirs par plaque dure dans le tableau récapitulatif et également tirs à 0° et 30°" Devons-nous supposer que ces 2 tirs sont sous ces 2 angles sur chaque plaque ?

### **Réponse 5**

Oui.

### **Question 4**

Dans le CCAP, il est fait mention du prélèvement d'un échantillon au point 6.5.3.3. Lors du dépôt des offres, faut-il également fournir des échantillons en plus du dossier de candidature ?

### **Réponse 4**

Les articles du CCAP, notamment l'article 6.5.3.3 - Présentation de nouvelles fournitures en cas de non-conformité hors phase d'admission en lien avec l'article 6.6 - Vérification et admission des prestations définissent les modalités d'exécution des prestations.

Conformément au règlement de la consultation (RC) il est demandé au candidat de transmettre avec son offre des échantillons à la DAP, ainsi que les documents mentionnés à l'article 6.2.

### **Question 3**

En raison de la complexité des tests balistiques à réaliser et des délais nécessaires pour effectuer les essais en laboratoire, serait-il envisageable de reporter d'un mois la date limite de remise des plis ?

### **Réponse 3**

La date de remise des offres est prolongée. Le règlement de la consultation est modifié en conséquence.

**Question 2**

Compte-tenu des délais d'obtention des certificats de laboratoire, nous sollicitons un report de remise des plis de 5 semaines.

**Réponse 2**

La date de remise des offres est prolongée. Le règlement de la consultation est modifié en conséquence.

**Question 1**

Pouvez-vous, svp, nous communiquer le modèle du porte-plaques tactique du marché Ministère de l'intérieur - porte - plaques SMT 2024. Avez - vous une documentation détaillée avec dimensions ?

**Réponse 1**

Les caractéristiques des plaques décrites à l'article 2 du cahier des clauses techniques particulières sont suffisantes pour répondre aux exigences de l'appel d'offres.